

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 13 - 1^{er} février 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

SOUTIEN AUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Cet appel à candidatures vise à soutenir les investissements, matériels et immatériels, réalisés dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Il a pour objectif de faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et durable. Les projets recherchés sont des projets d'envergure à fort caractère structurant pour les filières, inscrits dans une démarche collective, présentant un intérêt économique pour le territoire et ayant un impact sur la restauration collective. **L'appel à candidatures est ouvert à compter du 1er février 2021** et l'instruction des candidatures sera réalisée au fil de l'eau.



ENTREPRISES

ACCOMPAGNEMENT DES TPE/PME À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

L'un des enjeux stratégiques de France Relance est d'accompagner le développement et le rebond des TPE et PME éloignées du numérique. L'objectif de cet appel à projets est de sélectionner des groupements d'opérateurs capables de former les entreprises à l'utilisation des outils et de les sensibiliser à la transformation digitale pour maintenir ou développer leurs activités en ligne. L'appel à projet est **ouvert jusqu'au 15 février 2021**.



SECOND CONFINEMENT : UNE AIDE DE 500 EUROS POUR LES TPE AYANT ENGAGÉ DES DÉPENSES DE NUMÉRISATION

Dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et professionnels libéraux, l'agence de services et de paiement (ASP) et France Num, initiative gouvernementale pour la transformation numérique des entreprises, instaurent un chèque numérique de 500 euros pour accompagner la numérisation des entreprises, fermées administrativement lors du second confinement.



ÉGALITÉ DES CHANCES : OBJECTIF GOUVERNEMENTAL DE 1ER PLAN

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans des zones rurales avec une exclusion économique et sociale, l'insertion de chaque citoyen dans l'économie est un enjeu républicain. Trois dispositifs gouvernementaux valorisant l'égalité des chances économiques sont proposés. Les prêts d'honneur solidaires permettent aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, en situation de fragilité économique, d'obtenir un financement et un accompagnement pendant trois ans. Un appel à manifestation d'intérêt, **ouvert jusqu'au 21 février 2021**, invite tout porteur de projet social à suggérer des innovations venant répondre aux enjeux de l'égalité des chances économiques. Une prime exceptionnelle d'un montant de 1500 euros est créée pour les Entrepreneurs des quartiers.



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance
CLIQUEZ ICI